J'ai de plus l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et le Mémoire d'entente ci-annexé, s'il agrée à votre Gouvernement, ainsi que votre Note en réponse marquant l'agrément de votre Gouvernement, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre Note.

Dès son entrée en vigueur, cet Accord modifiera et complètera l'Accord régissant les péages sur la Voie maritime du Saint-Laurent, établi par l'Échange de Notes du 9 mars 1959, tel qu'antérieurement modifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'assurance de ma très haute considération.

*l'Ambassadeur,*
ALLAN GOTLIEB

L'honorable George Shultz,
Secrétaire d'État,
Washington.